

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE****L'an deux mille vingt cinq, le vingt six juin à 18h30,**

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 41
DATE DE LA CONVOCATION	19/06/2025
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	03/07/2025

OBJET :**Budget Supplémentaire 2025****Étaient présents :**

M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Gérald BORDIGA , M. Rémi COSTORIER , M. Rémy ODDOU , M. Claude NEBON , M. Roger GRIMAUD , Mme Carole LAMBOGLIA , Mme Mélodie GAILLARD , M. Franck LAGIER , M. Denis DUGELAY , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Jean-Michel ARNAUD , Mme Marie-Christine LAZARO , M. Christian PAPUT , Mme Annie LEDIEU , Mme Claudie JOUBERT , Mme Laurence ALLIX , M. Frédéric LOUCHE , M. Roger DIDIER , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSEYRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , Mme Pimprenelle BUTZBACH , M. Gérald CHENAVER , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL , Mme Cécile VARALDI

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Daniel BOREL procuration à Mme Marie-Christine LAZARO, Mme Maryvonne GRENIER procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, M. Olivier PAUCHON procuration à M. Jérôme MAZET, Mme Rolande LESBROS procuration à Mme Ginette MOSTACHI, M. Jean-Louis BROCHIER procuration à M. Claude BOUTRON, Mme Catherine ASSO procuration à Mme Martine BOUCHARDY, M. Cédryc AUGUSTE procuration à Mme Françoise BERNERD, Mme Solène FOREST procuration à M. Pierre PHILIP, M. Alexandre MOUGIN procuration à M. Vincent MEDILI, M. Richard GAZIGUIAN procuration à M. Joël REYNIER, M. Eric GARCIN procuration à Mme Isabelle DAVID, M. Loïc BOIVIN procuration à M. Gérald CHENAVER

Absent(s) :

M. Michel GAY-PARA, M. Bernard LONG, Mme Sylvie LABBÉ, M. Benjamin CORTESE, M. Christophe PIERREL, Mme Marie-José ALLEMAND

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Franck LAGIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Le budget supplémentaire est un acte d'ajustement et reports dont la présentation est en tous points identiques à celle du budget primitif.

En tant qu'acte d'ajustement, il constate, comme toute décision modificative, l'ouverture des crédits supplémentaires non prévus au budget primitif et leur financement.

En tant que budget de reports, il a pour objet essentiel de reprendre les résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédent apparaissant au compte administratif.

Lors du conseil communautaire du 26 mars 2025, le Budget Primitif 2025 de la communauté d'agglomération Gap Tallard Durance a été voté, il convient aujourd'hui de procéder aux ajustements nécessaires et d'intégrer les résultats 2024 tels que présentés ci-dessous :

BUDGET GENERAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>DEPENSES</u>	
Charges à caractère général	408 495,71
Atténuations de Produits	4 100,00
Charges de personnel	50 925,00
Autres charges de gestion courante	293 242,00
Charges Exceptionnelles	690,02
Virement à la section d'investissement	275 775,85
TOTAL	1 033 228,58

<u>RECETTES</u>	
Impôts et Taxes	- 123 816,00
Dotations, Subventions et Participations	- 19 738,00
Résultat reporté 2024	1 176 782,58
TOTAL	1 033 228,58

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>DEPENSES</u>	
-----------------	--

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télérécoeurs citoyens accessible à partir du site www.telerecoeurs.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Remboursement subvention	2 900,00
Subventions d'équipement	63 000,00
Immobilisations corporelles	132 875,85
Immobilisations en cours	85 000,00
Déficit reporté 2024	479 408,26
Restes à réaliser	4 642 872,03
TOTAL	5 406 056,14

<u>RECETTES</u>	
Subventions	8 000,00
Restes à réaliser	4 867 937,43
Affectation du Résultat	254 342,86
Virement de la section de fonctionnement	275 775,85
TOTAL	5 406 056,14

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>DEPENSES</u>	
Charges à caractère général	225 436,00
Autres charges de gestion courante	200 000,00
Atténuations de produits	2 500,00
Charges Exceptionnelles	618,00
Virement à la section d'investissement	1 034 236,00
TOTAL	1 462 790,00
<u>RECETTES</u>	

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Vente de produits	200 000,00
Autres produits de gestion courante	1 134 236,00
Excédent reporté 2024	128 554,00
TOTAL	1 462 790,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>DEPENSES</u>	
Immobilisations incorporelles	20 000,00
Immobilisations corporelles	50 000,00
Immobilisations en cours	964 236,00
Restes à réaliser	71 595,00
Déficit reporté 2024	428 333,77
TOTAL	1 534 164,77

<u>RECETTES</u>	
Excédent de fonctionnement capitalisé	464 097,77
Restes à Réaliser	35 831,00
Virement de la section de fonctionnement	1 034 236,00
TOTAL	1 534 164,77

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>DEPENSES</u>	
Charges à caractère général	330 914,68
Charges de personnel	124 679,81
Atténuations de produits	1 000,00
Charges Exceptionnelles	1 831,05
Virement à la section d'investissement	62 021,60
Opérations d'ordre	35 000,00
TOTAL	555 447,14

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

<u>RECETTES</u>	
Opérations d'ordre	5 000,00
Excédent reporté 2024	550 447,14
TOTAL	555 447,14

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>DEPENSES</u>	
Restes à réaliser	2 104 079,36
Immobilisations en cours	171 400,00
Opérations d'ordre	10 000,00
TOTAL	2 285 479,36

<u>RECETTES</u>	
Subventions	79 378,40
Restes à réaliser	1 042 973,00
Excédent de fonctionnement capitalisé	756 679,67
Excédent reporté 2024	304 426,69
Virement de la section de fonctionnement	62 021,60
Opérations d'ordre	40 000,00
TOTAL	2 285 479,36

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>DEPENSES</u>	
Charges à caractère général	289 009,27
TOTAL	289 009,27

<u>RECETTES</u>	
Versement Mobilité	20 000,00
Subventions d'exploitation	243 000,00
Produits exceptionnels	11 300,00
Opérations d'ordre	14 000,00
Excédent reporté 2024	709,27
TOTAL	289 009,27

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>DEPENSES</u>	
Immobilisations corporelles	243 545,54
Opérations d'ordre	14 000,00
Restes à réaliser	274 457,68
TOTAL	532 003,27

<u>RECETTES</u>	
Restes à réaliser	13 143,54
FCTVA	20 000,00
Résultat reporté 2024	498 859,68
TOTAL	532 003,22

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'AMENAGEMENT DE MICROPOLIS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>DEPENSES</u>	
Charges à caractère général	19 217,32
Virement à la section d'Investissement	82 781,79
TOTAL	101 999,11

<u>RECETTES</u>	
Résultat reporté 2024	101 999,11
TOTAL	101 999,11

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>DEPENSES</u>	
Résultat reporté 2024	82 781,79
TOTAL	82 781,79

<u>RECETTES</u>	
Virement de la section de Fonctionnement	82 781,79
TOTAL	82 781,79

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'AMENAGEMENT DE GANDIERE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>DEPENSES</u>	
Charges à caractère général	- 200 679,47
Virement à la section d'Investissement	2 124 985,69
TOTAL	1 924 306,22

<u>RECETTES</u>	
Résultat reporté 2024	1 924 306,22
TOTAL	1 924 306,22

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>DEPENSES</u>	
Résultat reporté 2024	2 124 985,69

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

	TOTAL	2 124 985,69
<u>RECETTES</u>		
Virement de la section de fonctionnement		2 124 985,69
	TOTAL	2 124 985,69

Décision :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-1 à L 1612-20 et L 2311-1 et L2313-2 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Il est proposé, sur avis favorable de la Commission Développement économique, Finances, Ressources humaines du 17 juin 2025:

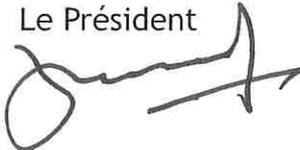
Article Unique : d'approuver le Budget Supplémentaire 2025 ci-annexé pour le budget général et les budgets annexes

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 49

- CONTRE : 4

Mme Charlotte KUENTZ, Mme Isabelle DAVID, M. Eric GARCIN, Mme Pimprenelle BUTZBACH

Le Président

 Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance

 Franck LAGIER

Transmis en Préfecture le : **7 JUIL 2025**

Affiché ou publié le : **7 JUIL 2025**

